Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260512-D202605047-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	18
Absents	1
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 21/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/05/047

Séance du 6 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GUERIN Françoise, PETIT Emmanuelle, JAMIN Lydie, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, Aurélie ROUAULT, Renée FILATRE et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc, Evan PERRIN conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Stéphane DANION

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Stéphane DANION à monsieur Didier GUERIN.

DELIBERATION 2026/05/047 : ELECTIONS- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

CONTEXTE : À la suite du renouvellement du conseil municipal issu des dernières élections municipales, il convient de procéder à la constitution de la commission d'appel d'offres, organe obligatoire chargé d'examiner les procédures de passation des marchés publics, pour la durée du mandat. Après vérification auprès des services de la Préfecture, il apparaît qu'il convient de compléter la composition de la commission par l'ajout d'un membre titulaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-5 ;

Vu la délibération n°2026/04/023 ;

Vu les articles L.2121-21 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux modalités de vote du conseil municipal ;

Vu les dispositions relatives aux marchés publics et à la commission d'appel d'offres ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de procéder à la constitution de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

Considérant que le Maire est membre de droit de ladite commission ;

Considérant qu'après vérification auprès des services de la Préfecture, il convient de compléter la composition par un membre titulaire supplémentaire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260512-D202605047-DE

Article 1 :

VALIDE la composition de la commission d'appel d'offres de la commune pour la durée du mandat telle que présentée ci-dessous :

	Commission Marchés publics
Président	LEFEUVRE Alain
Titulaire	DANION Stéphane
Titulaire	HAUPAS Patrick
Titulaire	GUERIN Didier
Suppléant	JAMIN Lydie
Suppléant	PAQUERIAUD Marie-Laure
Suppléant	PETIT Emmanuelle

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)

La Secrétaire de séance,
Renée FILATRE